



## VILLE D'AUBANGE

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

**Séance du :** 10 novembre 2025

**Présents :** Monsieur François KINARD, Bourgmestre  
Mesdames Renée SANCOVA, Échevine et Catherine HABARU, Présidente du CPAS;  
Messieurs Christian-Raoul LAMBERT, Stéphane GOOSSE, Luc WEYDERS et Robin ROSMAN, Échevins.  
Mesdames Véronique BIORDI, Brigitte CORDONNIER, Sophie EISCHEN, Françoise JULIEN, Sandrine MARTIN-SAULAS, Monique MAYSCHAK, Conseillères communales et  
Messieurs Arnold BAILLIEUX, Christian BINET, Richard GAUDIER, Kyllian GOEDERT, David HIMPE, Eric JANSON, Bilal LAABOUDI, Dany LUCAS, Olivier MURRU, Claude RETTIGNER, Alain SPOIDEN, Conseillers communaux.  
Monsieur Adrien LESPAGNARD, Directeur général f.f.

**Excusée :** Madame Delphine GUELFF, Conseillère communale.

**Délibération n°581 : Décision relative à la vente du bois de chauffage, le 22 novembre 2025 à 9h00 au Cercle Saint-Remy sis 22 rue de l'Industrie à 6792 HALANZY, et approbation des conditions particulières relatives à la vente.**

Le Conseil,

Vu le Code Forestier, notamment l'article 78 ;

Considérant la vente publique de bois de chauffage communaux qui se déroulera, par enchère, le samedi 22 novembre 2025 à 9h00 au Cercle Saint-Rémy, 22 rue de l'Industrie à 6792 HALANZY, cette vente sera placée sous la présidence du Directeur financier Monsieur Antoine MONHONVAL et de l'Echevin des Travaux Monsieur Luc WEYDERS ;

Considérant que la liste et conditions particulières des 45 lots établies par le garde Forestier seront disponibles sur le site de la Ville d'AUBANGE, ainsi qu'au service patrimoine ;

Considérant que les lots de bois de chauffage se situent à la Haie Dulieu (PRYRE), à Saint Rémy et au Chenois de RACHECOURT ;

Considérant que la visite des différents lots sont visitables en semaine sur rendez-vous auprès de Monsieur Eric DENDAL (0479/86.65.61) ;

A l'unanimité ;

**DÉCIDE :**

**Article 1er :** d'approuver la vente de bois de chauffage le 22 novembre 2025 à 9h00 au Cercle Saint-Rémy, 22 rue de l'Industrie à 6792 HALANZY ;

**Article 2 :** d'approuver les conditions particulières relatives à la vente ;

**DÉSIGNE :**

- Monsieur Luc WEYDERS, Echevin des Travaux ayant la gestion des bois dans ses attributions, ainsi que Monsieur Antoine MONHONVAL, Directeur financier pour assurer la présidence lors de cette vente.

Par le Conseil :

Le Directeur général F.F.  
(s) LESPAGNARD A.

Le Président  
(s) KINARD F.

Pour extrait conforme,  
Athus, le 13 novembre 2025

Le Directeur général F.F.

Le Bourgmestre,

LESPAGNARD A.

KINARD F.